

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 29 mars 2017.

L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf mars à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, CORNU Marie-Thérèse, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé : M..ALBERT Claude.

Pouvoir : M. ALBERT Claude à M. BARBIER Philippe.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- validation des travaux retenus pour 2017
- vote des taux d'imposition pour 2017
- vote du Budget primitif 2017
- compte rendu des travaux bâtiment
- compte rendu des travaux voirie
- compte rendu de la commission d'action sociale
- renouvellement aide aux vacances
- planning des élections présidentielle et législatives
- questions diverses

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Validation des travaux retenus pour 2017.

Commission bâtiments.

La commission propose de réaliser les travaux suivants pour l'année 2017. Ces travaux sont estimés à environ 135.570 €

- Rénovation des appartements communaux
- Mise en accessibilité des vestiaires et de la salle Mont-Blanc
- Réfection de la toiture des bâtiments scolaires
- Solde des travaux programmé en 2016 : accessibilité de la salle des fêtes, changement des fenêtres à la salle des fêtes et pose de moustiquaires à la cantine scolaire.

Les travaux de réfection de la toiture bénéficient d'une subvention du conseil départemental de 18308 €.

Commission voirie

La commission propose les travaux suivants pour un coût approximatif de 458.100 € :

- Travaux d'aménagement de la traversée du village
- Travaux électriques pour le Jardin des Vernes
- Solde des travaux programmé en 2016 : Création de la plateforme de retournement Impasse de la Fauconnière et élargissement du chemin des Croisettes

- Entretien annuel des voies communales – point à temps.

Les travaux d'aménagement de la traversée du village bénéficient d'une subvention du conseil départemental de 67000 €

Commission Action sociale

La commission propose les actions suivantes :

- Remise d'une calculatrice et d'un dictionnaire aux enfants quittant l'école primaire pour le collège
- Renouvellement de l'aide aux vacances
- Repas de l'amitié
- Colis aux personnes âgées de plus de 80 ans
- L'accueil des nouveaux nés

Commission fleurissement

La commission propose :

- fleurissement habituel au printemps et à l'automne dans les différents massifs et jardinières et renouvellement de certains arbustes.

Le conseil municipal valide l'ensemble des travaux proposé par les différentes commissions.

En plus de ces travaux il y a lieu de prévoir l'acquisition de mobilier et matériel divers pour un coût de 6500 euros.

N° 2017/010 – Objet : Vote des taux d'imposition pour 2017

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 182.255 €.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1^{er} : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 9.14 %
- Foncier bâti : 17.90 %
- Foncier non bâti : 53.54 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.4 %.

Article 2 : CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

N° 2017/011 – Objet : Approbation du budget primitif pour 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget primitif 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	484 133,94 €	484 133,94 €
Section d'investissement	873 873,00 €	873 873,00 €
TOTAL	1 358 006,94 €	1 358 006,94 €

Compte rendu des travaux Bâtiments

Validation des travaux pour le budget 2017 (se reporter au premier point).

Divers travaux d'entretiens ont eu lieu à savoir :

- l'intervention de l'entreprise Aoste vidange pour le débouchage du réseau assainissement de la Mairie.
- la pose de vannes thermostatiques électroniques au réfectoire et à la garderie.

N° 2017/012 - Validation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité des vestiaires et de la salle Mont-Blanc.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par le cabinet Gallien en vue de la mise en conformité accessibilité des vestiaires et de la salle Mont-Blanc. Le montant de l'offre s'élève à 2500 € H.T. et comprend les missions suivantes : Etat des lieux, études avant-projet, études de projet de conception générale, assistance pour la passation des contrats de travaux.

Après délibérations, le Conseil municipal :

- Valide la proposition du cabinet Gallien pour un coût de 2500 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 2017/013 - Validation de la prestation de contrôle technique pour la mise en accessibilité des vestiaires et de la salle Mont-Blanc.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par le cabinet SOCOTEC en vue de la mise en conformité accessibilité des vestiaires et de la salle Mont-Blanc. Le montant total de l'offre s'élève à 970 € H.T. et comprend les missions suivantes : assistance technique maîtrise d'ouvrage à la rédaction des notices de sécurité et d'accessibilité, de contrôle technique et attestations de fin de travaux du constat d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après délibérations, le Conseil municipal :

- Valide la proposition du cabinet SOCOTEC pour un coût de 970 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Compte rendu de la commission voirie

Validation des travaux pour le budget 2017 (se reporter au premier point).

Les travaux de voirie chemin des croisettes et impasse de la fauconnière sont terminés. Le démarrage des travaux d'aménagements de la traversée du village est prévu pour la mi-avril.

Compte rendu de la commission action sociale.

Validation des actions pour le budget 2017 (se reporter au premier point).

N° 2017/014 : Renouvellement Aide aux vacances.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'action mise en place les années précédentes relative à une aide aux vacances pour les familles les plus défavorisées. Il propose de renouveler l'aide aux mêmes conditions que l'an dernier à savoir :

* Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 :	4.50 € par jour et par enfant
* Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 :	3.50 € par jour et par enfant
* Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 :	2.50 € par jour et par enfant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'aide aux vacances pour l'année 2017.
- DECIDE de financer l'aide aux vacances selon les conditions d'attributions suivantes :
 - Cette aide se ferait en fonction du quotient familial et serait valable pour les vacances en centre aéré – colonies de vacances – camp d'adolescent.
 - L'aide ne serait pas cumulable avec une autre aide (hors aide CAF ou MSA)
 - Le financement se ferait pour un séjour de 15 jours maximum par enfant et par année
 - L'aide serait octroyée en fonction du quotient familial soit :
 - Pour un quotient familial compris entre 0 et 550 : 4.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 551 et 750 : 3.50 € par jour et par enfant
 - Pour un quotient familial compris entre 751 et 950 : 2.50 € par jour et par enfant
- DIT que cette aide sera versée directement à l'organisme organisateur des séjours, sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle et paiement de cette aide.
- DIT que la gestion de cette aide sera assurée par la commune de Le Passage.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

Planning de l'élection présidentielle.

Etablissement du planning pour le tour de garde du bureau de vote pour le scrutin du 23 avril 2017 – 1^{er} et 2^{ème} tour.

Questions diverses

- Voirie : signalement d'un trou important sur la chaussée chemin de la Fauconnière.
- Vigilance : il est signalé du démarchage illégal actuellement chez les habitants par la vente de bonbons pour des œuvres caritatives.
- Militaire : Un exercice militaire aura lieu sur la fin de l'année sur la commune et les communes voisines pour une durée de 15 jours. La salle des fêtes sera réquisitionnée.
- Prochaines réunions :

Commission information : le 20 avril à 19 heures
Conseil Municipal : les jeudis 11 mai – 22 juin et 20 juillet 2017 précédé de la commission urbanisme.